

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Engagement financier pour participer au projet d'institut d'excellence pour les énergies décarbonnées - France Energie Marines - Convention financière - Autorisation

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet bordelais SEENEOH

Le projet de site d'essais d'hydroliennes dénommé SEENEOH Bordeaux (Site Expérimental Estuarien National pour l'Essai et l'Optimisation d'Hydroliennes) est porté par la société Energies de la Lune. Il s'agit de mettre à disposition des porteurs de technologies, un site d'expérimentation de prototypes d'hydroliennes pour :

- expérimenter des technologies en milieu naturel afin de pouvoir valider et optimiser les systèmes développés,
- surveiller, quantifier et comprendre les interactions des hydroliennes avec l'environnement
- stimuler le développement des technologies grâce à la mise à disposition de compétences et de moyens de mesures,
- promouvoir le développement de la filière industrielle en Aquitaine.

Le coût global du projet SEENEOH comprend d'une part des coûts d'installation d'environ 2 500 000 €, d'autre part des coûts d'exploitation de 150 000 €. Ces derniers seront facturés aux porteurs de technologies.

Les coûts d'installation seront financés en partie par les investissements d'avenir de l'Agence Nationale de la Recherche et en partie par des structures publiques, notamment des collectivités locales (apport d'environ 300 000 €).

Le Conseil Régional d'Aquitaine s'est engagé sur une participation financière de 100 000 €, la ville de Bordeaux et le Conseil Général de la Gironde participeront respectivement à hauteur de 40 000 € et 20 000 €, la Cub, a également marqué son intention, par un courrier du 11 mars 2011, de participer à hauteur de 100 000 €, sous réserve d'une approbation ultérieure par le conseil de communauté. Elle est ainsi, à égalité avec le Conseil Régional

d'Aquitaine, le premier contributeur public local du projet porté localement par Energies de la Lune.

Environ 600 000 € seront financés par des structures privées au titre du mécénat et / ou par le biais de partenariats opérationnels de type contrats de recherche, apport en personnel, de matériel et d'équipements. Parmi ces contributeurs figurent notamment GTM Sud Ouest (243 700 €), Veolia (150 000 €), Neotec (52 000 €), Energie de la lune (26 375 €), EDF Aquitaine (40 000 €), Mixener (40 000 €) et Valorem(3 840 €).

Outre sa contribution au déploiement des énergies renouvelables, ce projet va impulser localement une dynamique économique certaine.

La plate – forme France Energies Marines

Le projet SEENEOH a été intégré à la plate-forme partenariale Energie Marine pilotée par IFREMER (Projet France Energies Marines) début 2010. Ce partenariat permet au projet SEENEOH de contribuer à la dynamique nationale d'émergence des énergies marines renouvelables éligibles au soutien des « investissements d'avenir ».

Ce projet d'ampleur nationale a été promu institut d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées (IEED) en mars 2012. Il propose notamment la mise en place de sites d'essais afin de garantir le passage du stade de laboratoire à l'échelle industrielle.

France Énergies Marines a un budget de 133,3 M€ sur dix ans, qui bénéficie de 34,3 M€ apportés par les investissements d'avenir, 38 M€ par les collectivités territoriales, 61 M€ par les partenaires privés et para-publics. Elle va regrouper 70 collaborateurs répartis sur trois sites (Brest, Nantes, Toulon). Le projet bordelais de SEENEOH est l'un des 5 sites d'essais mis à la disposition des démonstrateurs par France Energies Marines.

En attendant la constitution d'un Groupement d'Intérêt Général, prévu pour être opérationnel en 2013, France Energies Marines a le statut provisoire d'association de préfiguration de l'Institut d'Excellence des Energies Décarbonées (IEED) France Energies Marines ». Si le conseil de communauté décide de soutenir le projet SEENEOH, l'engagement financier sera contractualisé entre la Cub et cette association de préfiguration. La convention financière stipulera que la totalité de la participation communautaire doit servir à financer le site d'essai de Bordeaux. La première présidence de France Energie Marines sera assurée par un industriel, le Groupe EDF.

Aussi, il est proposé que la Cub entérine sa promesse de contribution financière unique de 100 000 € TTC qui sera versée en 2013.

Il est également proposé que la Cub mette gratuitement à la disposition de l'Association de préfiguration France Energies Marines, un espace destiné à accueillir le matériel nécessaire au suivi des expérimentations réalisées sur les prototypes d'hydroliennes.

Les dépenses afférentes à cette subvention d'équipement exceptionnelle seront imputées au budget principal 2013, chapitre 204, compte 2042, fonction 8330.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le conseil de communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010/0084 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n° 2011/0084 relative à l'adoption du plan d'actions du plan climat énergie territorial communautaire,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

Le plan climat énergie territorial communautaire, adopté par délibération du conseil de communauté n°2011/0084 du 11 février 2011 encourage le déploiement des énergies renouvelables produites localement et qu'à ce titre, la participation communautaire au projet SEENEOH, site expérimental du projet France Energie Marine, figure au plan d'actions du PCET de la Cub.

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer une subvention de 100 000 € TTC à l'association de préfiguration de l'institut d'excellence des énergies décarbonnées France Energies Marines, pour la mise en place des plateformes de test de prototypes d'hydroliennes sous le Pont de Pierre.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière ci-annexée.

Article 3 : d'imputer la dépense au budget principal 2013, chapitre 204 - compte 20422 - fonction 8330 - CRB BC00 - Programme OC05.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,

la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 FÉVRIER 2013**

PUBLIÉ LE : 6 FÉVRIER 2013

Mme. LAURE CURVALE